



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 75584

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le mouvement social des douaniers concernant la bonification de leur retraite et leur prime de risque. Malgré la reconnaissance de la pénibilité de leurs conditions de travail et des risques croissants qu'ils encourent du fait de la montée de la violence, leurs légitimes revendications se sont jusqu'alors heurtées à une fin de non-recevoir. Au moment où l'on parle beaucoup de dialogue social, de sécurité et d'harmonisation des forces de sécurité, il serait souhaitable de réajuster les indemnités de risque et de ne pas considérer la vie d'un douanier moins chère que celle d'un policier ou d'un gendarme ! Il convient de rappeler que les douaniers assurent 80 % des saisies de stupéfiants, le contrôle d'une partie de l'immigration, ainsi que la sécurité des aéroports, de l'eurostar, sans compter les contrôles phytosanitaires, avec des crédits de fonctionnement de plus en plus réduits. Les douaniers en uniforme sont aujourd'hui les seuls agents chargés de la sécurité publique à ne pas bénéficier de la bonification d'un an pour cinq années de service actif. De plus, ils estiment qu'à risque égal doivent correspondre des primes égales. A ce titre, les douaniers demandent la revalorisation de leurs primes de risque au niveau de leurs homologues policiers sur une base de 23 % du salaire. C'est pourquoi il lui demande les mesures urgentes qu'il entend prendre pour répondre aux légitimes revendications des agents des douanes.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75584

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2064